

Scolarisation d'un enfant en provenance d'une autre commune

Demande l'inscription de l'enfant :

Nom : Prénom :

Sexe : ☐ M ☐ F - Né(e) le : / / Lieu de naissance :

Département : Pays :

A l'école de : En classe de

Pour l'année scolaire 2026-2027 à partir du

Responsable 1 :

NOM :

Prénom :

Agissant en qualité de :

Mère / Père / Responsable légal de l'enfant

Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : / / / /

Courriel :

☐ Je souhaite recevoir mon certificat
d'inscription par courriel

Responsable 2 :

NOM :

Prénom :

Agissant en qualité de :

Mère / Père / Responsable légal de l'enfant

Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : / / / /

Courriel :

☐ Je souhaite recevoir mon certificat
d'inscription par courriel

Pour améliorer la qualité d'accueil de votre enfant :

Votre enfant bénéficie-t-il d'une notification MDA ?

OUI ☐ NON ☐

(MDA = Maison Départementale de l'Autonomie, anciennement MDPH)

Votre enfant bénéficie-t-il d'une notification de la présence d'une AESH

OUI ☐ NON ☐

(AESH = Accompagnement Elève en Situation de Handicap)

La santé de votre enfant nécessite-t-elle la mise en place d'un PAI

OUI ☐ NON ☐

(PAI = Projet d'Accueil Individualisé)

MOTIVATION DE LA DEMANDE

☐ Rapprochement de fratrie, précisez le nom prénom, date de naissance de l'enfant déjà présent dans l'école demandée.

☐ Enfant en situation de handicap : joindre les attestations MDA
(MDA = Maison Départementale de l'Autonomie, anciennement MDPH)

☐ Proximité professionnelle, familiale ou autre

☐ Poursuite de la scolarité

En accord avec l'article 372-2 du code civil « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.

Fait le à

Signature Responsable 1 :

Signature Responsable 2 :

Scolarisation d'un enfant en provenance d'une autre commune

PARTIE A COMPLETER PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Ou Président de l'EPCI compétent

Je soussigné(e),

Représentant (Collectivité de résidence compétente).....

.....

Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation de secteur scolaire déposée pour le compte de l'enfant ci-dessus nommément désigné.

Compte tenu des éléments communiqués :

☐ La présente demande est restituée avec un AVIS FAVORABLE et la collectivité de résidence s'engage à participer financièrement aux dépenses de scolarisation auprès de la communauté de communes Alpes d'Azur, conformément à l'article L 212-8 du code de l'éducation.

☐ La présente demande est restituée avec un AVIS DEFAVORABLE.

Date et signature de l'autorité compétente :

Scolarisation d'un enfant en provenance d'une autre commune

Documents à joindre obligatoirement à votre demande :

1. Copie du document d'identité des responsables ou copie du livret de famille ou copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document justifiant de sa filiation ou situation.
 - *Si divorce ou séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1^{ère} et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)*
2. Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication
3. Le présent document signé par la collectivité de résidence compétente.

CE FORMULAIRE ET LES PIECES COMPLEMENTAIRES SONT A RENVOYER A :

Par mail à inscription@alpesdazur.fr

Ou par courrier à
Communauté de Communes Alpes d'Azur
Service Enfance-Éducation
Place Conil
06260 PUGET-THENIERS

Le traitement de votre demande suit les étapes suivantes :

1. Transmission du formulaire et des pièces complémentaires à la Communauté de Communes Alpes d'Azur
2. Traitement de la demande et émission d'un certificat d'inscription
3. Envoi du certificat d'inscription à la famille
4. Prise de rendez-vous par la famille avec le directeur/directrice de l'école qui effectue l'admission de l'enfant.

Protection des données personnelles :

Dans le cadre de l'application des directives du Règlement Européen pour la Protection des Données entré en vigueur au 25 mai 2018, les données indiquées ci-dessus sont protégées par le Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Le traitement de ces données respecte la norme NS-058. Ces données peuvent être communiquées à des associations délégataires ou des collectivités territoriales partenaires permettant ainsi une communication sur les services proposés et leurs modalités de fonctionnement.

Vous avez la possibilité de vous opposer au traitement informatisé de ces données en transmettant par courrier ou saisine électronique les motifs légitimes de cette opposition. Vous avez également la possibilité de modifier ou supprimer les données transmises en sollicitant le responsable du traitement de ces données.